



11^{ème} PARTIE

ANNEXES

Dernière mise à jour : 04 / 2025

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Généralités	Annexes 11-0 Page 1/1
--	---	---

Cette partie permet de trouver un exemplaire des documents nécessaires au bon déroulement d'un événement de sécurité civile, et évite aux acteurs du PCC d'effectuer en cours d'événement des recherches documentaires.

Par ailleurs, elle regroupe les fiches réflexes correspondant aux fiches d'actions décrites au fur et à mesure du document

Ainsi elle s'articule en 3 parties :

- 1^{ère} partie : exemples de formulaires et documents utiles au PCC (arrêtés, main courante, Plan Familial de Mise en Sûreté, ...)
- 2^{ème} partie : fiches réflexes,
- 3^{ème} partie : documents et dossiers divers (dossier d'évacuation de l'école, dossier de poser d'hélicoptère, implantation des réseaux, inventaire des bâtiments et infrastructure (possibilité d'hébergements de la commune notamment), Positionnement des poteaux d'incendie, des citernes et pistes DFCI, utilisation du défibrillateur,...

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Modèles	Annexes Modèles 11-1 Page 1/1
--	---	---

Cette partie des annexes regroupe tous les modèles de documents émanant du PCC.

Elle doit permettre aux personnels armant le PCC de préparer dans les meilleures conditions possibles le travail du Maire.

Non exhaustive à ce jour, elle sera complétée au fur et à mesure du retour d'expérience.

Elle comprend un modèle de :

- arrêtés de réquisition,
- main courante,
- plan familial de mise en sûreté

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Modèle Arrêté de Réquisition de personne	Annexes Modèles 11-1-1 Page 1/1
--	---	---

ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire d'AURONS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2212-2 ;

Considérant l'événement.....
survenu leàheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article 1er :

Il est prescrit à

M.....

Demeurant à

De se présenter sans délai à la Mairie d'AURONS

pour effectuer la mission de qui lui sera confiée.

Article 2 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LANÇON de Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle

Le Maire,

(Attention : Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec la personne objet de la réquisition.)

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Modèle Arrêté de Réquisition de matériel	Annexes Modèles 11-1-2 Page 1/1
--	--	---

ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire d'AURONS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2212-2 ;

Considérant l'événement.....
survenu leàheures
.....

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre
à ses obligations.

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article 1er :

Il est prescrit à

M.....

Demeurant à

De mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....

.....

et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LANÇON de Provence est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Fait àle

Le Maire,

(Attention : Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire
avec la personne objet de la réquisition.)

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Modèle Arrêté de Réquisition	Annexes Modèles 11-1-3 Page 1/1
--	--	---

ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire d'AURONS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2212-2 ;

Considérant l'événement.....

survenu leàheures

.....

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article 1er :

Il est prescrit à

M.....

Demeurant à

- de se présenter sans délai à la Mairie de AURONS

pour effectuer la mission de qui lui sera confiée.

et

- de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....

.....

et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LANÇON de Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle

Le Maire,

(Attention : Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec la personne objet de la réquisition.)

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Modèle Main Courante	Annexes Modèles 11-1-4 Page 1/1
--	---	---

Date	Heure	Evénements	Provenance	Mesure prise

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Plan Familial de Mise en Sûreté	Annexes Modèles 11-1-5 Page 1/2
--	---	---

Pourquoi faire un Plan Familial de Mise en Sûreté ?

Les principales raisons de faire un PFMS sont :

- préparer sa famille à une crise,
- connaître sa vulnérabilité et la réduire,
- apprendre à respecter les consignes de sécurité, peu importe l'endroit où vous êtes,
- éviter la panique et attendre les secours dans des conditions optimales,
- connaître les itinéraires d'évacuation,
- choisir une zone de mise à l'abri,
- mieux gérer la crise, avant, pendant et après,
- lors de leur intervention, les secours ne peuvent pas s'occuper de tout le monde.

Comment réaliser son Plan Familial de Mise en Sûreté ?

1- Le Recueil d'Information :

Avant de vous lancer dans toutes les directions, il est important de connaître les risques présents sur la commune. Pour cela vous devez consulter le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Vous pouvez également vous renseigner sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui retrace l'organisation municipale en cas de catastrophe.

2- Préparez votre maison :

- Repérez les faiblesses de votre habitation (meubles instables, ...etc.). Faites les réparer.
- Repérez les lieux de rassemblement (jardin ou quartier selon le risque).
- Repérez des zones de mise à l'abri (confinement par exemple).
- Localisez le tableau électrique, les arrivées d'eau et de gaz. Placez à proximité les outils pour les fermer.
- Prenez des photos de l'intérieur et de l'extérieur de votre habitation pour les assurances en cas de dommages.

3- Préparez votre Famille :

- Apprenez, avec votre famille, le son de l'alerte, les consignes de sécurité et les moments où elles s'appliquent.
- Expliquez à vos enfants les différents risques, comment les reconnaître, et quelles consignes ils doivent appliquer.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Plan Familial de Mise en Sûreté	Annexes Modèles 11-1-5 Page 2/3
--	---	---

- Etablissez une liste des numéros d'urgence, apprenez à vos enfants comment contacter les secours.
- Faites des exercices d'évacuation ou de confinement pour donner à vos proches les bons gestes en cas de crise.
- Apprenez les gestes qui sauvent (AFPS).

4- Préparez vos Kits d'Urgences :

- Lampes de poches.
- Radio à piles.
- Piles de rechanges pour radio et lampe.
- Liste des numéros utiles.
- Trousse de première urgence incluant les médicaments nécessaires à la famille.
- Bougies et briquet ou allumettes à mettre dans une boîte métallique étanche.
- Change complet de vêtements et de chaussures.
- Une couverture et un sac de couchage par personne.
- Produits d'hygiène essentiels.
- Papiers importants dans une boîte étanche avec les photos de votre domicile.
- Un double de vos paires de lunettes.
- Vos besoins alimentaires pour 72 heures :
 - . eau potable embouteillée (au moins 3 litres par jour et par personne),
 - . aliments non périssables en conserve (avec ouvre boîte),
 - . pain grillé et biscottes,
 - . sel, poivre, café soluble instantané, thé, chocolat, ...,
 - . réchaud, combustible, ustensiles, assiettes et verres jetables.

Toutes ces étapes ont une logique préventive afin que vous puissiez vous mettre en sécurité sans panique et attendre les secours calmement lors d'une crise. Quelle que soit votre situation géographique, il est important de ne pas oublier que vous êtes susceptible de subir les effets d'une crise. Les consignes de sécurité s'appliquent partout. Il est important de les connaître et de les respecter, pour la sécurité de votre entourage si ce n'est pour votre propre sécurité.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Plan Familial de Mise en Sûreté	Annexes Modèles 11-1-5 Page 3/3
--	---	---

Bon à savoir :

Lors d'une catastrophe, le temps de réaction doit être assez court pour espérer une mise à l'abri ou une évacuation réussie. Cependant, sans une réelle préparation, vous êtes plus vulnérable.

L'organisation et la préparation restent des facteurs importants pour y remédier. Le Plan Familial de Mise en Sûreté ou PFMS est un moyen qui va vous aider à vous préparer à traverser la crise, et réduire votre vulnérabilité ainsi que celle de vos proches.

C'est à vous que revient la charge de le réaliser grâce aux informations que vous recueillez auprès de votre mairie, (notamment au service environnement et prévention des risques majeurs, s'il existe), aussi auprès des services de l'État ou des organismes spécialisés.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes	Annexes Fiches Réflexes 11-2 Page 1/1
--	---	---

Dans le double but de :

- faciliter les réactions des différents intervenants en cas de mise en œuvre du PCS de la commune d'AURONS,
- aider les acteurs, à un moment où la sérénité n'est pas nécessairement de mise.

Cette partie regroupe les fiches réflexes des principales actions à mener.

En aucun cas, elles se suffisent à elles même, les acteurs devant recourir à la fiche d'actions du poste qu'il occupe, des fiches d'événement objet de la 7ème Partie du PCS.

Ces fiches réflexes ont uniquement pour objet de servir d'aide mémoire dans les premiers instants de la prise de poste.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes Activation du PCC (fiche 4-4-1)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-1 Page 1/1
--	--	---

- Se rendre en Mairie
- Arrêter l'alarme, (si la Mairie n'est pas ouverte)
- Ouvrir la main courante
- Installer les 3 téléphones,
- Raccorder les téléphones
- Mettre en place le paper board,
- Placer la carte de la commune,

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes M. le Maire (Fiche 4.4.2)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-2 Page 1/1
--	--	---

- 1- Mise en œuvre du PCS et activation du PCC (Poste de Commandement Communal) (fiche 11-2-1).
- 2- Guidage des secours
- 3- Mise à disposition d'un local au profit des secours.
- 4- Renseignement des gendarmes sur l'emplacement du PCC.
- 5- Mise en œuvre du plan de rappel des responsables communaux et du secrétariat,
- 6- En tant que de besoin, **en relation avec le préfet**, mise en place d'une chapelle ardente.
- 7- En tant que de besoin, organisation de : l'évacuation, du rassemblement, de l'accueil, de l'hébergement et du soutien psychologique des victimes ou sinistrés.
- 8- Mise à disposition des secouristes d'un local de repos, prévoir le ravitaillement.
- 9- En tant que de besoin, promulgation des ordres de réquisition.
- 10- Information et compte rendu du préfet. Si besoin des administrés et de la presse

NOTE :

Si Maire élu de permanence = mise en œuvre fiche réflexe 11-2-3.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes Elu de permanence (fiche 4.4.3)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-3 Page 1/1
--	---	---

Réception d'un message de déclenchement provenant de la préfecture :

- Réceptionner le message,
- Enregistrer l'heure de réception, le nom de son correspondant, les termes du message,
- Rendre immédiatement compte à M. le Maire
- Mise en œuvre du PCS en appliquant la fiche réflexe du Maire (fiche réflexe 11-2-2)
- Rendre compte à M. le Maire du déroulement des opérations.

Déclenchement d'un événement de sécurité civile sur le territoire de la commune :

- Rendre compte immédiatement à M. le Maire
- Mise en œuvre du PCS si nécessaire et après accord de M. le Maire
- Rendre compte à M. le Maire du déroulement des opérations.
- Mise en œuvre du PCC (fiche reflexe 11-2-1)
- Rendre compte à M. le Maire du déroulement des opérations.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes RAC (fiche 4.4.4)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-4 Page 1/1
--	--	---

- Réceptionner l'alerte,
- Se rendre en Mairie pour activation du PCC
- Prendre connaissance de la situation
- Organiser l'installation du PCC
- Ouvrir le calendrier des événements (main courante),
- Prendre connaissance de la situation

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes Secrétariat (fiche 4.4.5)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-5 Page 1/1
--	--	---

- Réceptionner l'alerte,
- Se rendre en Mairie pour activation du PCC
- Reprendre et tenir à jour de la main courante
- Assurer l'accueil téléphonique du PCC,
- Assurer la logistique du PCC (papier, crayons, ...)
- Assurer la frappe et la transmission des documents émanant du PCC.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes Relations Publiques (fiche 4.4.6)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-6 Page 1/1
--	--	---

- Réceptionner l'alerte,
- Se rendre en Mairie pour activation du PCC,
- Ouvrir et tenir à jour la main courante de la section
- Écouter les radios locales,
- Réceptionner, synthétiser et centraliser les informations communiquées par les médias,
- Préparer les messages à diffuser.
- Tenir informer M. le Maire et/ou le RAC.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes Lieux Publics & ERP (fiche 4.4.7)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-7 Page 1/1
--	---	--

- Réceptionner l'alerte,
- Se rendre en Mairie pour activation du PCC,
- Ouvrir et tenir à jour la main courante de sa section,
- Prendre contact avec :
 - l'École communale
 - la Salle municipale,
 - la Mairie,
 - en cas d'ouverture : les Grottes du CASTELLAS, la Bibliothèque, ...
- Remplir, pour CHACUN la Fiche correspondante,
- Réceptionner, synthétiser et centraliser les informations,
- Tenir informer M. le Maire et/ou le RAC

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes Logistique (fiche 4.4.8)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-8 Page 1/1
--	---	---

- Réceptionner l'alerte,
- Se rendre en Mairie pour activation du PCC,
- Ouvrir et tenir à jour la main courante de sa section,
- Informer les gestionnaires de réseaux
- Gérer les bénévoles (soutien logistique, suivi et affectation)
- Gérer les moyens, et préparer les moyens pour les mesures à venir,
- Tenir informer M. le Maire et/ou le RAC

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes Population (fiche 4.4.9)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-9 Page 1/1
--	---	---

- Réceptionner l'alerte,
- Se rendre en Mairie pour activation du PCC,
- Ouvrir et tenir à jour la main courante de sa section,
- Informer la population, sur accord de M. le Maire
- Déclencher les opérations logistiques (hébergement, nourriture, soutien,...)
- Gérer de la population et les déplacements de population
- Préparer la mise en place les mesures de sécurité,
- Tenir informer M. le Maire et/ou le RAC

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Fiches Reflexes Economie (fiche 4.4.10)	Annexes Fiches Réflexes 11-2-10 Page 1/1
--	--	--

- Réceptionner l'alerte,
- Se rendre en Mairie pour activation du PCC,
- Ouvrir et tenir à jour la main courante de sa section,
- Informer les artisans, commerçants et agriculteurs,
- Recenser la disponibilité des moyens réquisitionnables,
- Préparer les ordres de réquisition,
- Remplir, pour chaque entreprise et commerçant la Fiche correspondante,
- Tenir informer M. le Maire et/ou le RAC

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Dossiers	Annexes Dossiers 11-3 Page 1/5
--	--	--

Cette partie regroupe les différents dossiers jugés nécessaires au travail des acteurs communaux dans la mise en œuvre du présent PCS.

Pour autant, certains dossiers qui n'apparaissent pas ou ne sont peut être pas évoqués dans le PCS, comme par exemple les aires de posé d'hélicoptère sur la commune, présente un intérêt certain en cas de besoin de préparation et donc d'efficacité évitant des recherches qui peuvent être longues, et donc contraire à l'objectif du PCS.

Ainsi sont disponibles les informations suivantes (liste non exhaustive qui peut être mise à jour autant que nécessaire) :

- évacuation de l'école,
- aires de posé d'hélicoptère,
- inventaire des bâtiments et infrastructure,
- positionnement des pistes DFCI, des citernes DFCI, des poteaux "incendie",
- Défibrillateur,
- ...

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Dossiers Évacuation de l'École	Annexes Dossiers 11-3-1 Page 1/5
--	--	--

Le Dossier d'évacuation a pour but de fournir à toute personne susceptible de participer à l'évacuation de l'école communale d'AURONS, les informations nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Ce document se divise en 6 parties :

- point de regroupement
- cheminement,
- encadrement des enfants,
- mesures de sécurité lors du déplacement,
- Situations entraînant l'évacuation,
- Exercices d'évacuation.

1^{ère} Partie : Point de regroupement

Définition : le point de regroupement est l'endroit où les enfants de l'école communale d'AURONS seront déplacés en cas d'évacuation de l'école de manière à leur permettre d'attendre en toute sécurité, et dans les meilleures conditions soit :

- le retour à l'école,
- l'évacuation du village par des moyens collectifs,
- la récupération par leurs parents.

Caractéristiques : les caractéristiques qui conduisent au choix du point de regroupement sont :

- l'accessibilité,
- l'espace disponible,
- le degré de sécurité
- la proximité et la sécurité d'acheminement pédestre des enfants.

Points de regroupement : la décision de choisir tel ou tel endroit du village fait suite à une étude menée conjointement par les représentants de la commune et les services de secours du département des Bouches du Rhône (Sapeurs Pompiers du SDIS).

Il ressort de cette étude que seulement 2 endroits permettent de regrouper les enfants et encore dans des conditions très différentes : l'église communale, le lotissement du Parc.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Dossier d'Évacuation de l'École	Annexes Dossiers 11-3-1 Page 2/5
--	---	---

Utilisation de l'église comme lieu de regroupement : ouverte tous les jours aux heures d'activité scolaire, c'est un endroit abrité, de capacité nettement supérieure au nombre de personnes à recevoir (100 places), équipée de bancs et de chaises, d'un volume respirable important permettant un séjour prolongé même en cas de confinement.

Par ailleurs, la proximité par rapport à l'école est excellente en cas d'évacuation urgente des élèves (incendie de l'école notamment).

Utilisation du lotissement du Parc comme lieu de regroupement : l'emplacement prévu pour le regroupement au lotissement du Parc, situé à hauteur des numéros 7, 8 et 33, est un espace ouvert en cul de sac qui offre :

- de l'espace en plein-air, sans abri, sans équipement particulier,
- la tranquillité et la facilité pour les véhicules, même de transport en commun, de manœuvrer sans danger et sans difficulté.

C'est l'endroit qui sera choisi en cas de beau temps, en cas d'incendie de forêts au Nord du village car à l'abri des fumées notamment.

2^{ème} Partie : Cheminement

Définition : c'est le trajet que doivent emprunter les élèves en cas d'évacuation de l'école communale d'AURONS pour rejoindre le point de regroupement.

Caractéristiques : le cheminement doit offrir le maximum de sécurité au déplacement. Pour ce faire il emprunte :

- un maximum d'espaces éloignés des véhicules,
- des espaces protégés pour piétons (les trottoirs)
- un minimum de traversés de route.

Cheminement pour l'église : très court, le trajet école église est direct :

- Sortie de l'école,
- descente de la D68A vers le lavoir (trottoir de droite)
- traversée de la D 68A au passage pour piéton situé juste en face le monument Gaston CABRIER,
- rejointe directe de l'église.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Dossier d'Évacuation de l'École	Annexes Dossiers 11-3-1 Page 3/5
--	---	---

Cheminement pour le Lotissement du Parc : il est le suivant :

- Sortie de l'école,
- descente de la rue Gaston CABRIER vers le lavoir (trottoir de droite)
- traversée de cette rue en face le monument Gaston CABRIER,
 - passage devant l'église et rejointe du "MOULIN" par la Grand Rue,
 - descente devant le "MOULIN" vers de la rue Gaston Cabrier,
 - descente vers la fontaine sur le trottoir de gauche jusqu'à la D 68
- Remontée sur le trottoir de gauche de la D 68 jusqu'au Boulevard Louis MERENDOL
 - traversée de la D 68 à hauteur du Boulevard Louis MERENDOL (pas de passage pour piétons)
- descente du Boulevard Louis MERENDOL jusqu'au lotissement du Parc.
- Arrivé des élèves au point de regroupement.

3^{ème} Partie : Encadrement des enfants

L'encadrement des élèves est assuré par le personnel enseignant. La répartition est effectuée par classe comme ci-après indiqué :

- Classe 1 : M. le Directeur
- classe 2 : Mme Professeur des Écoles et Mme Assistante maternelle.

4^{ème} Partie : Mesures de sécurité

Les personnels d'encadrement ci-dessus s'équipent d'un gilet orange Haute Visibilité mis à disposition dès à présent et de façon permanente par le Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) (4 gilets).

5^{ème} Partie : Différentes situations entraînant l'évacuation

L'évacuation de l'école est ordonnée en cas de situation inhabituelle grave. Parmi ces situations, et en fonction de la position de l'école dans le village, il est possible dès maintenant de l'imaginer notamment :

- en cas d'incendie de l'école,
- en cas de feux de forêts menaçant le village,
- en cas de tremblement de terre, lorsque les conséquences de la secousse le permettent.
- ...

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Dossier d'Évacuation de l'École	Annexes Dossiers 11-3-1 Page 4/5
--	---	---

6^{ème} Partie : Entraînement

Dans le but de s'assurer de la bonne connaissance du déroulement de l'évacuation, et afin de familiariser les participants à la procédure, des exercices d'évacuation doivent être organisés.

D'une part, il entre dans les responsabilités du Corps enseignant,

D'autre part dans celle de M. le Maire au titre de la prévention, de l'information et de la sécurité de la population.

C'est pourquoi, les exercices sont déclenchés par ces 2 autorités,

- par M. le Maire au moins une fois par an,
- par M. le Directeur de l'école communale d'AURONS selon les prescriptions de son Administration de rattachement.

Déroulement : l'évacuation de l'école se déroule en 2 temps : la Préparation, l'évacuation proprement dite.

Préparation de l'évacuation : dès à présent, M. le Directeur de l'école communale d'AURONS mettra ou fera mettre en place les dispositions suivantes :

- désignation un responsable de l'évacuation
- élaboration de la liste de présence des enfants remise chaque jour, en début de journée, au responsable de l'évacuation
- tenue à jour du DOSSIER d'ÉVACUATION, qui précise les informations concernant : point de regroupement, cheminement, encadrement des enfants, mesures de sécurité lors du déplacement) mis en place à l'école communale d'AURONS.

Évacuation proprement dite : dans le principe, l'évacuation n'est pas fonction du point de regroupement. Toutefois, les cheminements légèrement différents peuvent apporter quelques variantes à son exécution.

L'évacuation enchaîne chronologiquement les actions suivantes :

- Décision d'évacuer : elle est prise par :
 - le Maire (ou son représentant légal) et transmise par tout moyen disponible, dans les meilleurs délais, au Directeur de l'école communale d'AURONS (ou son représentant légal),
 - le Directeur de l'école (ou son représentant légal) qui en rend compte immédiatement au Maire,

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Dossier d'Évacuation de l'École	Annexes Dossiers 11-3-1 Page 5/5
--	---	---

- Activation du Responsable de l'évacuation effectuée par le Directeur de l'école communale d'AURONS (ou son représentant légal),
- Désignation du point de regroupement : assurée par l'autorité ayant décidé l'évacuation et transmise dans le message de déclenchement,
- Définition du cheminement : décidée par l'autorité ayant ordonné l'évacuation et transmise dans le message de déclenchement,
- Désignation des personnes d'encadrement des enfants : effectuée par le Directeur de l'école communale d'AURONS (ou son représentant légal),
- Départ des enfants : décidé par le Directeur de l'école communale d'AURONS (ou son représentant légal),
- Compte rendu d'exécution au PCC et difficultés rencontrées, demande d'aide s'il y a lieu : assurée par le Directeur de l'école communale d'AURONS (ou son représentant légal) auprès du PCC : n° de téléphone : **04 90 55 67 04**.
- Compte rendu, au PCC (Responsable de la cellule "Lieux Publics et ERP"), de l'arrivée au point de regroupement : effectué par le Directeur de l'école communale d'AURONS (ou son représentant légal),
- Information des parents sur l'évacuation : assurée par le PCC (Responsable de la cellule "Lieux Publics et ERP") lorsque les écoliers ont rejoint le point de regroupement. Dans le message qu'il délivre aux parents, l'accueil téléphonique (04 90 55 63 02) transmet le message rédigé par le responsable de la cellule "Lieux Publics et ERP", qui peut être du type :
 - "**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**" si la situation ne permet pas la récupération des enfants,
 - "**Allez chercher vos enfants à tel endroit à partir de telle heure**" en fonction de la situation.
- Comptes rendus du responsable de l'évacuation au PCC (Responsable de la cellule "Lieux Publics et ERP") aussi fréquents que nécessaires. Tout événement imprévu ou anormal doit **immédiatement** générer d'un compte rendu au PCC pour permettre les réactions les plus adaptées dans les meilleurs délais afin d'assurer la sécurité des enfants et des personnes d'encadrement évacués.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Dossier Aires de POSÉ d'Hélicoptère	Annexes Dossiers 11-3-2 Page 1/2
--	---	--

Quelque soit l'événement survenant sur le territoire de la commune, il peut être nécessaire d'accueillir un aéronef de type hélicoptère au lieu de survenue de l'événement.

Le lieu de posé d'hélicoptère requière quelques caractéristiques indispensables comme par exemple l'accès, le dégagement, la planéité.

Les lieux de posé existants sur la commune d'AURONS sont répertoriés ci après, accompagné d'une carte précisant les axes d'approche à privilégier notamment

- Posé n° 1 : au centre du village sur le terrain du Vergers des Alpilles, entrée sud devant le bâtiment de la confiserie. Axe d'approche préférentiel 36. Carte n°1 au 1/2500.
- Posé n° 2 : au nord du village, sur le plateau du Farigoulet,
- Posé n° 3 : sur le stade,
- Posé n° 4 : à la sortie sud du village, à gauche de la DR 68,
- Posé n° 5 : en bordure de RD 68 à hauteur de l'entrée du lotissement des Pinèdes,
- Posé n° 6 : dans la plaine du Sonnailler, au nord de la Reynaude.

Chacune zone de posé est matérialisée sur la carte jointe, puis présentée séparément sur fond de carte à grande échelle, superposé à la photo aérienne correspondante.

Commune



d'AURONS

PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

ANNEXES

Dossier Aires de POSÉ d'Hélicoptère

Annexes

Dossiers
11-3-2

Page 2/2



Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Aire de POSÉ d'Hélicoptère n ° 1	Annexes Dossiers 11-3-2-1 Page 1/1
--	--	--

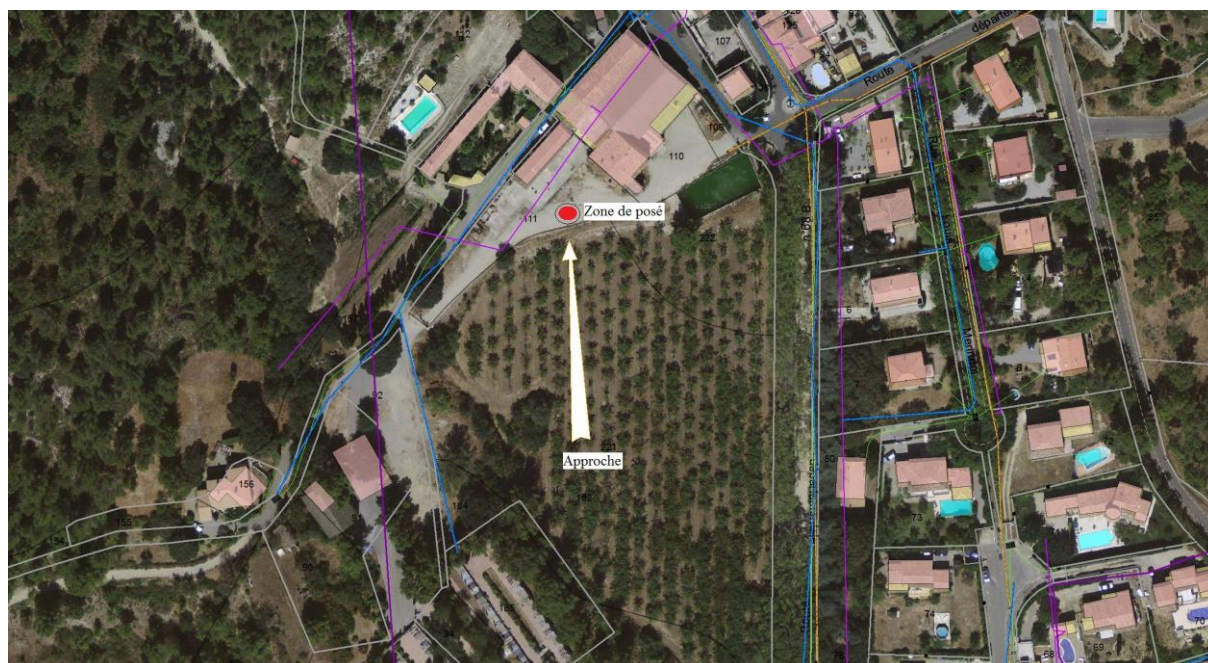
Cette zone se situe en centre ville, sur une propriété privée.

L'approche s'effectue à vue, axe d'approche Sud Nord face aux bâtiments, au dessus du verger de cerisiers, parallèlement à la haie de platanes, sous la responsabilité du pilote (pas d'indicateurs au sol).

Lors de son utilisation, il faut avertir le propriétaire : les Vergers des Alpilles tel :
n° 04.90.55.60.69 ou 06.76.50.63.44 ou 06.32.33.74.20.

Permet de recevoir des hélicoptères de capacité moyenne.

Carte au 1/1000 de la zone



Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Aire de POSÉ d'Hélicoptère n ° 2	Annexes Dossiers 11-3-2-2 Page 1/1
--	--	--

Cette zone se situe à la **sortie Nord du village** sur le plateau du Farigoulet.
L'approche s'effectue de préférence par le Sud, sous la responsabilité du pilote (pas d'indicateurs au sol).
Signaler la présence de lignes électriques HT et THT en partie Nord
Utilisation : **privilégier l'intervention Sécurité Civile.**

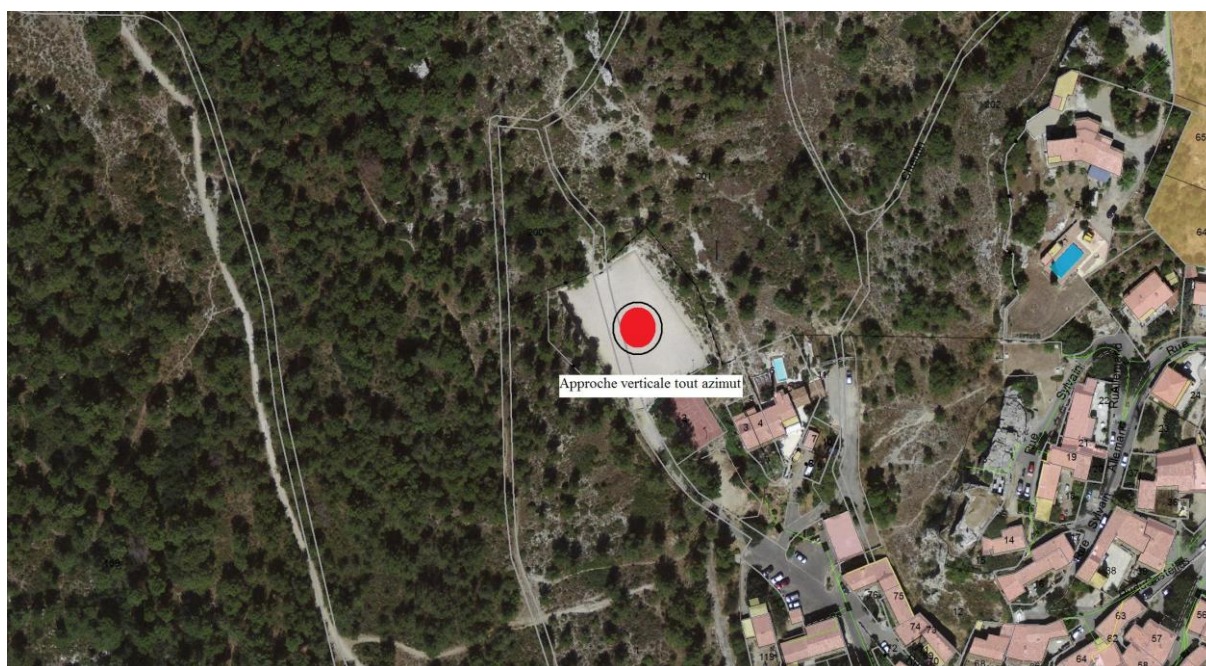
Carte au 1/1000 de la zone



Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Aire de POSÉ d'Hélicoptère n ° 3	Annexes Dossiers 11-3-2-3 Page 1/1
--	--	--

Cette zone - **le stade** - se situe dans le village au Nord.
L'approche s'effectue à vue, sous la responsabilité du pilote (pas d'indicateurs au sol).
Permet de recevoir des hélicoptères de la Sécurité Civile.

Carte au 1/1000 de la zone



Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Aire de POSÉ d'Hélicoptère n ° 4	Annexes Dossiers 11-3-2-4 Page 1/1
--	--	--

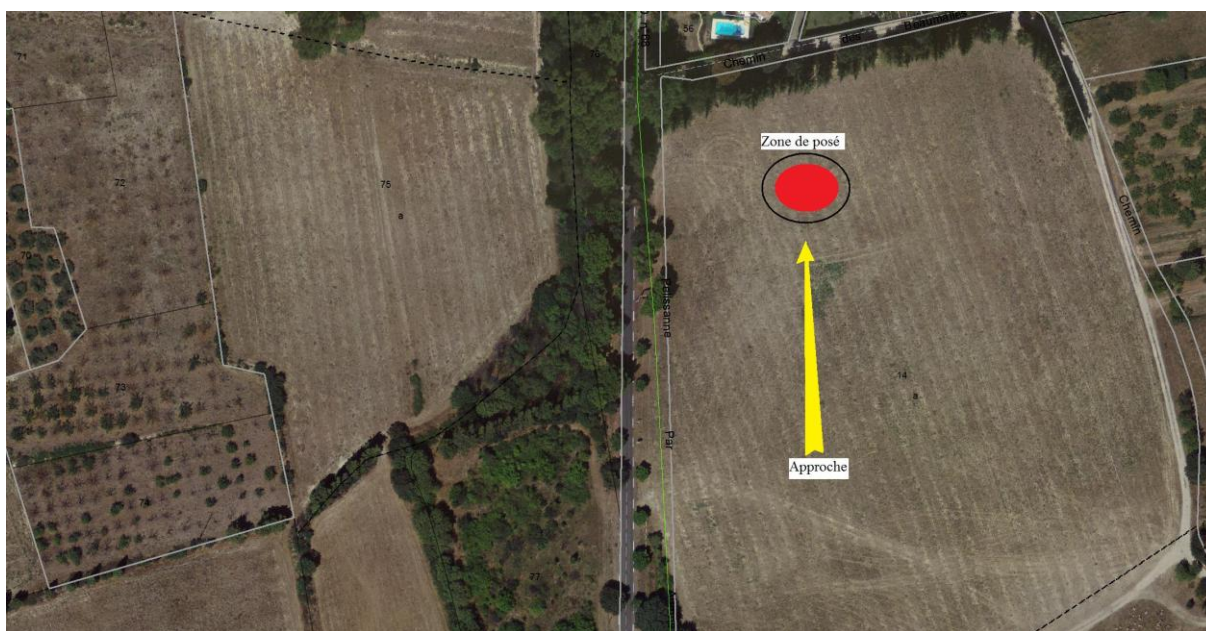
Cette zone se situe à la sortie Sud du village, sur une propriété privée, après le lotissement du Parc à droite de la RD 68 en entrant dans le village. (Parcelle B0014)

L'approche s'effectue à vue, axe d'approche Sud Nord de préférence, face à la haie de cyprès, au dessus du champ, parallèlement à la haie d'arbres situés à gauche de l'approche, sous la responsabilité du pilote (pas d'indicateurs au sol).

Lors de son utilisation, il faut avertir le propriétaire : les Vergers des Alpilles tel : n° 04.90.55.60.69 ou 06.76.50.63.44 ou 06.32.33.74.20.

Permet de recevoir des hélicoptères de capacité moyenne.

Carte au 1/1000 de la zone



Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Aire de POSÉ d'Hélicoptère n ° 5	Annexes Dossiers 11-3-2-5 Page 1/1
--	--	--

Cette zone se situe au Sud du village à hauteur de l'entrée du **lotissement des Pinèdes**. (Parcelle B112)

L'approche s'effectue à vue, sous la responsabilité du pilote (pas d'indicateurs au sol).

Lors de son utilisation, il faut avertir le propriétaire M. REYNAUD Gaston Clément par l'intermédiaire de Maître HUGUES Tel : n°

Permet de recevoir des hélicoptères de capacité moyenne.

Carte au 1/1000 de la zone



Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Aire de POSÉ d'Hélicoptère n ° 6	Annexes Dossiers 11-3-2-6 Page 1/1
--	--	--

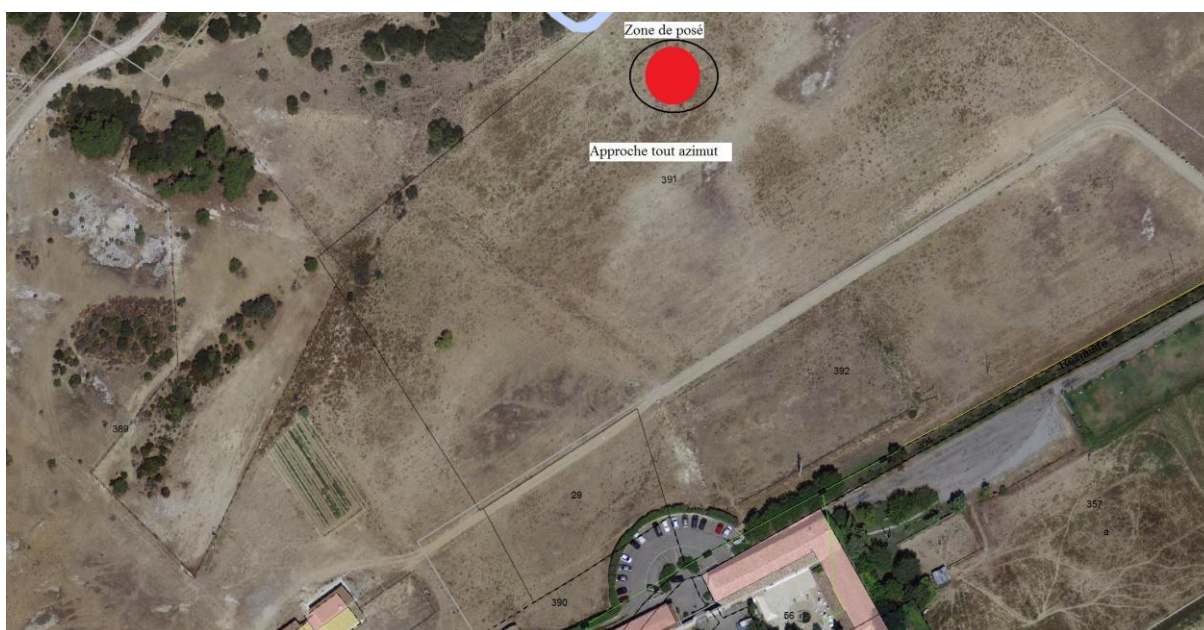
Cette zone se situe au Nord du village, dans la plaine du Sonnailler, au Nord de l'hôtel de la REYNAUDE, sur un terrain privé. (Parcelle F0391)

L'approche s'effectue à vue, sous la responsabilité du pilote (pas d'indicateurs au sol).

Lors de son utilisation, il faut avertir le propriétaire Mme Maurice MERENDL, Tel : n° 04.90.55.68.07

Permet de recevoir des hélicoptères de capacité moyenne.

Carte au 1/1000 de la zone



Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Inventaire Bâtiments Infrastructure	Annexes Dossiers 11-3-3 Page 1/1
--	--	--

Déclaration en préfecture du

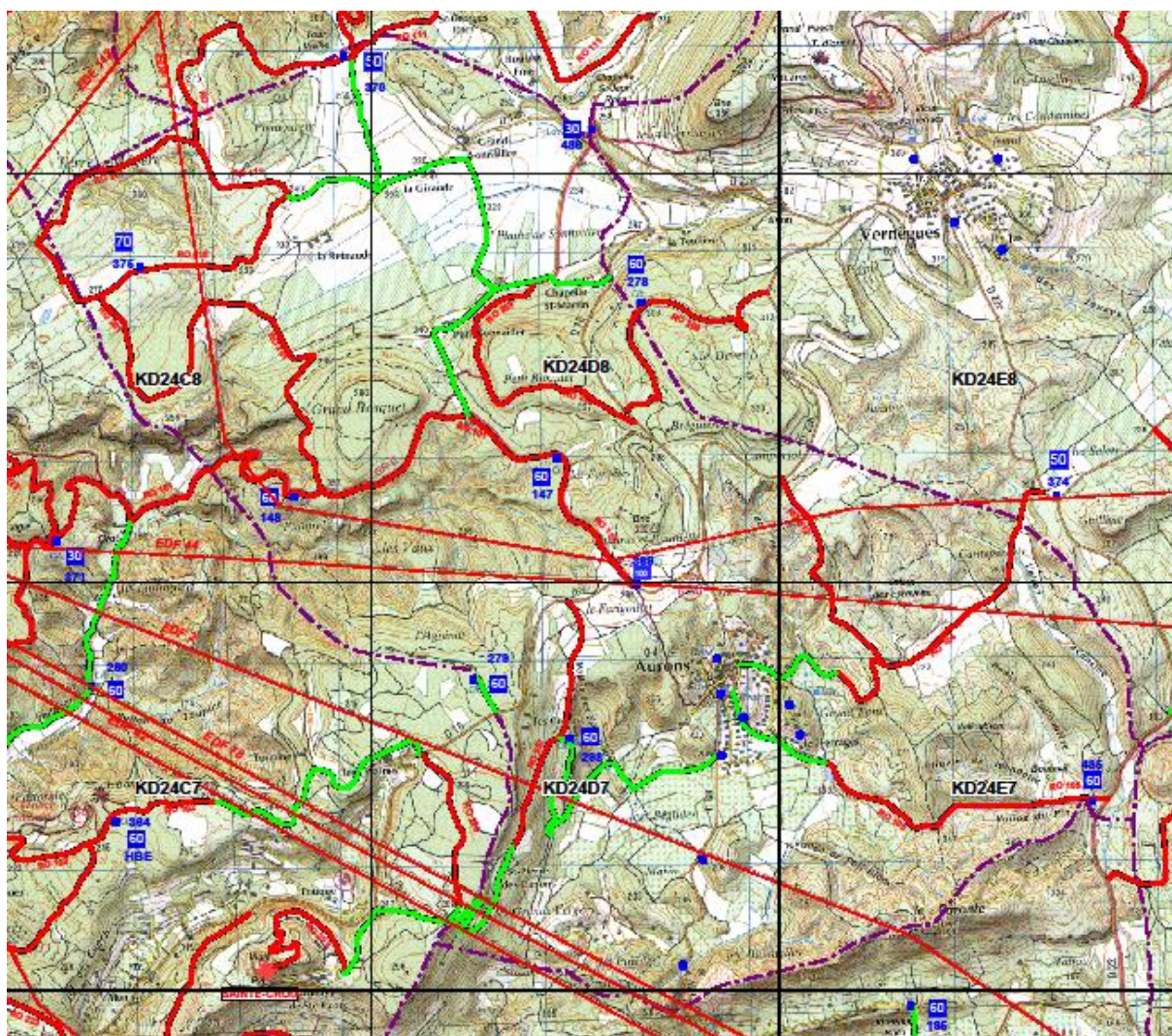
Catégorie	Elément	Emplacement	Implant	Capacité/ Surface		Observations
Etablissement de soins	HP	Nil				
	Autres	Nil				
Secours	CS	Nil				Pélissanne
	Autres	RCSC	Centre			
Déblaiement	Municipaux	Local Technique	Extérieur			Neige uniquement
	En-trep.Privées	Nil				
Sécurité	Gendarmerie	Nil				Lançon
Regroupement de victimes	Salle Poly-val.	Périscolaire	Centre Haut			
	Autres	Eglise	Centre	100 m²	50 pers	Chapelle ardente
		S. des mariages	Centre	75 m²	20 pers	
		Grottes	Centre haut	150 m²	30 pers	Accès très difficile
Cent Décision	Mairie		Centre	420 m²	25 pers	Sur 2 niveaux
	PCC	Mairie	Centre	50 m²	20 pers	
Transpt Routier	Pont	Nil				
Transpt SNCF		Nil				
Electricité	Transfo HTA	Les Pinèdes	Entrée			
		Le Sonnailler	??			
		Cimetière ??	Derrière			
	Transfo BT	Le Parc	Sur RD 68			
		Vallon Eoure	Derrière PVA			
		Ecole	Coté Ecole			
	Pylônes *	6 lignes THT		11 en 200 à 350 KV	17 de + 350 KV	
Télécom.		Nil				
Téléphone Cellulaire	Antennes relais	Grottes (Orange et SFR)	Rocher des grottes	3 antennes		
Hertzien spécial		Nil				
Gaz		Nil				
Eau Portable		Forage La Goule				

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Pistes, Citernes et Poteaux Incendie	Annexes Dossiers 11-3-4 Page 1/2
--	--	--

La carte ci-joint présente :

- en rouge : le tracé des pistes DFCI complété du N° de la piste
- en bleu :
 - les citernes DFCI sous forme d'un carré dans lequel est inscrit sa capacité en m³, et à côté le N° de la citerne. Une indication HBE peut compléter la cartographie précisant que la citerne est accessible aux Hélicoptères Bombardier d'Eau
 - les poteaux incendie sous forme de rond, notamment implantés dans le village
- en vert : les chemins dit d'intérêt DFCI permettant l'accès des pistes DFCI à partir des axes routiers
- en noir : le carroyage permettant de définir un point de façon compréhensible par tous les acteurs de la sécurité sous la forme KD24D ou E, 6 ou 7 (par exemple : KD24D6, ou KD24E).

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Pistes, Citernes et Poteaux Incendie	Annexes Dossiers 11-3-4 Page 2/2
--	--	---



Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Utilisation du Défibrillateur	Annexes Dossiers 11-3-5 Page 1/2
--	---	--

EMPLACEMENT

Le défibrillateur de la commune d'AURONS est installé dans un coffret mural de type AIVIA 220, Rue Gaston CABRIER, sur le mur extérieur de la Mairie, à droite du panneau d'affichage municipal. Il est électriquement connecté sur la distribution électrique de la Mairie

Cet appareil est équipé d'une batterie de secours en recharge constante qui lui donne une autonomie de xx heures

UTILISATION

- 1 - Se rendre à l'emplacement (indiqué ci-dessus) du défibrillateur (Mairie), pendant ce temps prévenir les pompiers,
- 2 - Ouvrir l'appareil (**encoches de chaque coté à saisir fermement et tirer**) ce qui provoque :
 - L'arrachage du plombage
 - Le Déclenchement d'une alarme sonore et visuelle
 - L'appel automatique des Pompiers (CODIS 13, le point mentionné au CODIS est Avenue Gaston Cabrier à AURONS).
- 3 - Renseigner d'une **voix forte et claire** le CODIS sur l'intervention : indiquer le lieu d'intervention (si pas sur place), les symptômes si possible, et répondre aux questions du CODIS,
L'intervention des Pompiers est immédiatement déclenchée au niveau du CODIS
- 4 - Retirer le défibrillateur de son logement et **se rendre auprès de la victime**, le plus rapidement possible,
- 5 - Mettre en fonction l'appareil et suivre scrupuleusement les instructions données (parlées et visualisées à l'écran) par l'appareil.
- 6 - En fin d'utilisation, après la prise en compte de la victime par les Pompiers, Remettre tous les accessoires dans la valise,
- 7 - Rapporter la valise en Mairie et la replacer dans le coffret.
- 8 - Refermer le coffret, et prévenir immédiatement la Mairie (Maire) qui procédera au reconditionnement de l'appareil

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Utilisation du Défibrillateur	Annexes Dossiers 11-3-5 Page 2/2
--	---	--

OPERATIONS de MAINTENANCE

- 1 – Pour ouvrir le coffret AIVIA 220 sans déclencher les secours frapper le code maintenance : **1111 et valider.**
- 2 – Nettoyer le coffret et notamment la prise de son.

Vérification journalière :

Etat de fonctionnement de l'appareil : voyant vert allumé.

Si voyant rouge l'appareil est en défaut. Vérifier le type de défaut :

- batterie : (à noter qu'il reste en cours au moins une utilisation possible) faire procéder au changement de batterie qui sera à commander (voir N° vert ci-après).
- électrode, il faut les changer, également à commander comme ci-avant.
- autres : à traiter en fonction du cas rencontré.

N° vert à contacter en cas de problèmes avec le défibrillateur :

0800 746 922. DISPONIBLE 7J/7

Vérifications périodiques :

Tous les 2 ans : changement des électrodes

Tous les 5 à 7 ans : changement de la batterie.

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Recensement quartier	Annexes Dossiers 11-3-6 Page 1/2
--	---	--

Le recensement de la population est mis à jour au moins une fois l'an au niveau de la base de données communale. A partir de celle-ci, par requête il est possible d'obtenir la population répertoriée par rue, par quartier, ..., satisfaisant ainsi à toute demande spécifique (alerte, évacuation, ...).

La sélection objet des pages suivantes a été réalisée à partir du découpage du village en quartier précisés dans le tableau suivant :

Centre 1		Centre 2		Centre 3		Centre 4	
	Grand' Rue		Rue du Castellas		Rue du Grand Jas		Rue Vallon de l'Eoure
	Av Gaston Cabrier		Pl des Micocouliers		Montée du Belvédère		Allée du Pigeonnier
	Place du Chateau		Av Sylvain Allemand		Bld Louis Mérendol		Allée des Ferrages
	Tr de la Cantonade		Traverse des Fa-brettes		Allée du Parc		
	Rue des Campanes		Impasse de l'Ermitage		<i>Chemin de Lambesc</i>		
	<i>Rue de la Mairie</i>		Montée du Farigoulet				
Centre 5							
	Av de la Transhumance						

Les exemples présentés proviennent du Fichier XL "PCS recensement par Quartier"

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Recensement quartier	Annexes Dossiers 11-3-6 Page 2/6
--	--	--

Recensement par Quartier : Centre ville 1					
RUE	Nom	Prénom	N°	Nb de Pers	REMARQUES
Grand Rue					
	BORIES	Francis	1	2	
	DELZENNE		2		
	ESCAILLON		3		
	ALLEMAND		4		
	MILLE		5		
	HEUZE		6		
Avenue Gaston Cabrier					
	ORVILLE	Charles	1		
	MILLE	Géraldine	2	1	
	Ecole		3		
	BACHET		5		
	GUILLAUME	Bernard	7	2	
Place du Château					
	QUAGLIA		1		
	BORNEL		2		
	DELAMICO		3		
	BALDUCCI		4		
Traverse de la Cantonade					
	JACQUET	Didier	1		
	CHERI		2		
	MELCHIONNE		3		
	CHABERT		4		
	GIUBERGIA	Richard	5		
Rue des Campanes					
	ALLEMAND		1		
	GAYDIER		2		
	TOMASSETI		3		
	GUIBERGIA	Janine	4		
	FONTAINE		5		
	FONTAINE		7		
	QUAGLIA		9		
	GIUBERGIA	Mireille	11		
	QUAGLIA		13		
	BOURGOISE	Nicole	15		
	COSTE		17		
	BERTOLINA		19		
Rue de St Pierre					
	Loc Vergers	Bureau	1		
	BELHOMME		2		
	Loc Vergers	Confiserie	3		
	ELENA		4		
	Loc Vergers		5		
	Loc Vergers		7		
	Services techniques Communaux		9		

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Recensement quartier	Annexes Dossiers 11-3-6 Page 3/6
--	--	--

Recensement par Quartier : Centre ville 2					
RUE	Nom	Prénom	N°	Nb de Pers	REMARQUES
Rue du Castellat					
	QUAGLIA		1		
	Van de WIDEJEVEN	Marcus	2	2	
	BARRAS		3		
	MARTIN	Rollande	2 bis	1	
	FERRAUD		4		
	GRAND GIRARD		5		
	LEVY		7		
Place des Micocouliers					
	GOIRAND	Jeannette	1	1	
Av Sylvain Allemand					
	AMABILE		1	2	
	BOGBE		2		
	BOYER Mireille		3	1	
	GALLIANO	Jean Thomas	4		
	MOULINAS		5	1	
	BOYER Louise		6	1	
	FOURNIER		7		
	TENCREDI Céline		8		
	BALANCA		10		
	PETIT		12		
	SAUTET		14		
	BONNELLI		16		
	STOFATI		18		
	GOLFINGER		20		
Traverse des Fabrettes					
	SANCHEZ		1		
	VOLLA		2		
Impasse de l'Ermitage					
	MORETTI		1		
	MORETTI		3		
	MORETTI		5		
Montée du Farigoulet					
	MARCHADOUR		1		
	AUJAY		2		
	CAILLET		3		
	ROUBEAU		5		
	ROURE		4		
	BERLAND		6		
	LOUSSOUARN		8		
	VAUTRAN		10		
	LEFUR		12		
	SLOWINSKI		14		

Commune  d'AURONS	PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ANNEXES Recensement quartier	Annexes Dossiers 11-3-6 Page 3/6
--	--	--

Recensement par Quartier : Centre ville 3					
RUE	Nom	Prénom	N°	Nb de Pers	REMARQUES
Rue du Grand Jas					
	HENAUD		1		
	JOURCIN	Jean	2		
	cioppa		3		
	MILLE	Aurélien	4		
	BARRAS	Préscilla	5		
	MERENDOL/LE CHEVALIER		6		
	BERTERO		7		
	DESMONS		8		
	JAUBERT	Alain	9		
	CANAVESE		9 bis		
	LA CHAMADE		10		
	BAILLON		11		
Montée du Belvédère					
	BAGOU		1		
	FARLIN		2		
	DUSSART		3		
	MEYRUEIS		4		
Bld Louis Mérendol					
	CALVO		1	1	
	GASS		2	1	
	SOCIE		3		
	WALCZAK		4		
	PRADEL / BINOIS		5		
	REYNAERT		6	1	
	CAUCHIS		7		
	CONTI		8		
	MUCCIO		10		
Allée du Parc					
	Dubost		1		
	Stouveno		2		
	Foltete		3		
	Roure		4		
	Pelle		5		
	D'annoux		6		
	Michel		7		
	Vernet		8		
	St Martin		9		
	Tassan		10		
	Rouge		11		
	Koller		12		
	Galay		13		
	Dussere		14		
	Leveque		15		
	Pelicier Che		16		
	Barbet Carrere		17		
	Julien		18		
	Hocine		19		

